

PROCEDURE IBR INTRODUCTION BOVIN

PROVENANCE CHEPTEL **INDEMNÉ**
RAPPEL : 1 PRISE DE SANG A REALISER

RAPPEL

2 POSSIBILITES : AVEC OU SANS REGIME DEROGATOIRE

SANS REGIME DEROGATOIRE

Bovin en provenance d'un cheptel indemne
PS à faire 15 à 30 jours après l'arrivée

ACHETEUR :
Contacte le vétérinaire

VETERINAIRE :
Prélèvement + CRES + Carte verte
⇒ LVD

LVD 31 :
PACK INTRO

GDS 31 :
Imprime la nouvelle carte verte

OU

AVEC REGIME DEROGATOIRE

Bovin en provenance d'un cheptel indemne
PS à faire chez le vendeur dans les 15 jours
avant le départ + dérogation à compléter

VETERINAIRE :
Prélèvement + CRES « PS chez le vendeur »
⇒ LVD
(ne pas prendre la carte verte)

LVD 31 :
PACK INTRO

ACHETEUR :
envoi résultats + carte verte + dérogation
⇒ GDS31

GDS31 :
vérifie la dérogation et imprime la nouvelle
carte verte